

ENREGISTRE LE :

PAR :

ABONNEMENT 2023**NAVIGATION LIBRE****Inscription****Coordonnées adhérents**

Nom : Prénom :
 Date de Naissance :/...../..... Tél :
 Adresse :
 Code postal : Ville :
 Mail :@.....

Contact en cas d'urgence

Nom : Prénom : Tél :

Abonnements

| Packs | |
|--|----------|
| <input type="checkbox"/> Pack PADDLE + KAYAK | 100,00 € |
| <input type="checkbox"/> Pack PLANCHE À VOILE (PAV) | 155,00 € |
| <input type="checkbox"/> Pack PAV + PADDLE + KAYAK | 205,00 € |
| <input type="checkbox"/> Pack CATAMARAN + DÉRIVEUR | 245,00 € |
| <input type="checkbox"/> Pack PAV + CATAMARAN + DÉRIVEUR | 345,00 € |
| <input type="checkbox"/> FULL PACK | 395,00 € |
| Licence FF Voile (annuelle : du 1 ^{er} janvier au 31 décembre) OBLIGATOIRE | |
| <input type="checkbox"/> < à 18ans | 30,00 € |
| <input type="checkbox"/> > à 18 ans | 60,00 € |
| Adhésion au Club (annuelle : du 1 ^{er} janvier au 31 décembre) OBLIGATOIRE | |
| <input type="checkbox"/> < à 18ans | 28.50 € |
| <input type="checkbox"/> > à 18 ans | 53.50 € |

MONTANT TOTAL €

Assurances Complémentaires

J'atteste avoir pris connaissance des garanties liées à la FFV des possibilités de souscription de garanties complémentaires. L'ensemble de ces documents est affiché et à disposition dans les locaux de l'association, sur demande : Je SOUSCRIS Je NE SOUSCRIS PAS

Conditions de l'Abonnement

- Ces formules fonctionnent sur la base d'un abonnement avec un engagement ferme sur l'année en cours (1 an).
- La Licence FFVoile ainsi que l'Adhésion au club sont obligatoires et non incluses dans le tarif de l'abonnement.
- Pour valider votre inscription, vous devez en amont prendre un **cours particulier** ou **avoir fini une cession de cours adultes du samedi** pour valider votre autonomie.
- La priorité d'accès aux matériels est donné aux encadrements. Le samedi, il y a moins de matériels disponibles car celui-ci est utilisé pour les cours à l'année.
- Vos enfants de moins de 13 ans ont la possibilité de naviguer gratuitement avec vous sur le même support en paddle, kayak.
- Pour les activités en équipage tel que le dériveur et le catamaran il est obligatoire (sauf accord avec le RTQ) de naviguer à 2.

Nous ne demandons pas de chèques de caution mais sil il y a de la casse matériel, les frais de réparation seront à vos charges.

Bien évidemment, pour une navigation en toute sécurité à vous de prévoir vos plans de navigation afin de naviguer en autonomie.

Je déclare avoir pris connaissance des capacités requises pour réaliser l'activité, des conditions générales de vente, du règlement intérieur de l'établissement, du code du sport et à respecter la charte sanitaire de la structure.

Fait à : Signature :

Le/...../.....

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES EN VIGUEUR

AU 01 JANVIER 2023

Réservation et inscription :

La réservation se fait uniquement en nous remettant une fiche d'inscription et après avoir eu l'aval du RTQ.

Règlements : VIREMENT BANCAIRE, espèces, carte bleue, chèques vacances ou coupon sport acceptés. Possibilité de payé en plusieurs fois étalé par trimestre.

Autorisation légale :

Le pratiquant déclare avoir pris connaissance des capacités requises à la pratique des activités nautiques et avoir été informé sur la réglementation relative au certificat médical lors de la délivrance d'une licence.

Le stagiaire ou le responsable légal pour le mineur :

- Atteste ne présenter aucune contre-indication médicale à la pratique des sports nautiques et s'engage à fournir un certificat médical d'aptitude : certificat médical de moins d'un an pour le sport ou la pratique de la voile en compétition (pour les licences sportives) au plus tard le premier jour d'activité.
- Autorise les autorités compétentes à prendre toute décision en cas de besoin d'une intervention médicale ou chirurgicale et s'engage à en assurer le règlement.
- S'assure de la prise en charge du mineur par la SRB au début de l'activité et à le récupérer à la fin de celle-ci.
- Celui-ci dégage la SRB de la responsabilité de l'enfant en dehors des heures normales de l'activité

Natation :

Pour les majeurs, le pratiquant atteste de sa capacité à savoir nager 25 m et à s'immerger.

Pour les mineurs, le représentant légal atteste sur l'honneur, de sa capacité à savoir nager 25 m et à s'immerger.

En cas de non-attestation sur l'honneur : possibilité de présenter une attestation du « test d'aisance aquatique » délivré par un maître-nageur ou du « savoir nager » délivré par l'éducation nationale, lors des cycles scolaires.

Annulation :

- *DE VOTRE FAIT* : si celle-ci a lieu à moins de 30 jours avant le début de l'activité, elle ne donnera droit à aucun remboursement. Si une raison médicale est invoquée, le remboursement de l'activité sera fait sur présentation d'un certificat médical.
- *DU FAIT DE LA SRB* : si les conditions météorologiques empêchent le bon déroulement de l'activité, le responsable peut être amené à annuler la séance. Il vous sera proposé soit un remplacement de l'activité, soit un report de celle-ci. A défaut, un avoir.

La SRB se réserve le droit d'annuler une activité si les effectifs sont inférieurs à 5 personnes, dans ce cas une autre activité ou une autre date peut être proposée.

- *En cas de décision administrative d'interdiction de l'activité nautique ou de fermeture du Club Nautique (Problèmes sanitaires, pollution du rivage, etc...), il vous sera proposé un avoir valable 12 mois.*

Assurance :

La Société des Régates de la Bernerie a souscrit à une assurance garantissant ses membres en responsabilité civile dans le cadre de ses activités, auprès de la société MAIF : la frégate zone Atlantis st Herblain, n° de contrat 2824474K.

Une Licence FFVoile Club est délivrée pour toute activité annuelle et une licence Enseignement (Passeport voile), pour tout stage supérieur ou égale à 3 jours.

Nous portons à votre connaissance l'existence de garanties complémentaires auxquelles vous pouvez souscrire.

Des assurances complémentaires vous sont proposées par les différentes fédérations ainsi que par le centre nautique. Vous pouvez en prendre connaissance et obtenir un formulaire d'inscription à l'accueil.

Vestiaires :

Des douches et des toilettes sont mises à disposition des adhérents dans les vestiaires du club.

Le centre nautique décline toute responsabilité en cas de détérioration, de perte ou de vol d'effets personnels (bijoux, montre, lunettes, vêtements, téléphone portable...) à l'intérieur ou à l'extérieur des locaux.

Equipement :

Nous vous conseillons de prévoir une tenue adaptée à votre support et au temps, ainsi qu'une tenue de rechange

Chaussures fermées (vieilles tennis ou chaussons néoprènes), paire de lunettes, coupe-vent, lycra (pour la voile), paire de gants, bonnet ou casquette, crème solaire, bouteille d'eau.

Pour des raisons de sécurité, il vous sera fortement conseillé de ne porter aucun bijou tel que bague, boucles d'oreilles, alliances.

Réduction :

Remise de 50% sur les locations pour les membres du club.

Remise Stage de 10% pour le 2ème stage réservé pour la même famille. Hors cotisation et licence.

Remise Stage de 15% à partir du 3ème stage réservé pour la même famille. Hors cotisation et licence.

Remise de 10% (non-cumulables) pour : Voile et tennis : inscrit la même semaine au Club de Tennis de la Bernerie,

Droit à l'image :

La Société des Régates de la Bernerie est susceptible de réaliser des reportages photographiques et audiovisuels pendant les activités nautiques.